

Règlement du Rassemblement National F.S.G.T. Route Des Ecoles de Vélo 2019



Preambule:

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

Qualification:

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence à été validée avant le 01 avril 2019, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

-	Moustiques	né(e) s en 2013 et 2014
-	Poussin(e) s	né(e) s en 2011 et 2012
-	Pupilles	né(e) s en 2009 et 2010
-	Benjamin(e) s	né(e) s en 2007 et 2008

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Poussin Garçon, Poussin Fille, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité.

Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 1 JUIN 2019.

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. Pas d'engagements de club.

Matériel:

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement pour les poussins et Pupilles, et de 6,40 m pour les Benjamins. Pas de blocage de dérailleurs.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour l'épreuve des jeux d'adresse Les boyaux doivent être parfaitement collés.

Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route

<u>Samedi</u> <u>Dimanche</u>

Jeux d'adresse

- 1 parcours pour les Moustiques et Poussins
- 1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins

Sprint

- Individuel chronométré Moustiques (60 m maxi)
- Individuel chronométré Poussins (60 m maxi)
- Individuel chronométré Pupilles et Benjamins

(80 mètres maxi)

Route pour les trois catégories (course directe)

- 0 km 800 Maxi pour les Moustiques, Soit une durée de 3 mn
- 3 km Maxi pour les Poussins, Soit une durée de 6 mn
- 5 km Maxi pour les Pupilles, Soit une durée de 15 mn
- 10 km Maxi pour les Benjamins, Soit une durée de 20 mn

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques a chaque catégorie. Les départs devront être différés.

Règlement technique

Epreuve d'Adresse:

1) Principe:

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2) Tracé des parcours :

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comités au minimum un mois avant la date du Championnat.

3) Barème des pénalités :

A - Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

B - Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle). Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris ou mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute ou de deux fautes si le bidon est mal posé. Ensuite, il pourra continuer son parcours.
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.
- Pied à terre.
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol.
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4) Reconnaissance des parcours :

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur.
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment.
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps non rectifié et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

Sprint:

Epreuve individuelle et chronométrée.

Route:

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée.

Les départs devront être différés. Reconnaissance du parcours.

Accident - Incident:

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour la Route.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer des points dans celle-ci. Il pourra par contre prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

Discipline:

Tout coureur engagé sera soumis au respect des règlements du Championnat.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement:

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Points marqués:

Point de la place obtenue dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de premières places, en cas de nouvelles égalités du plus grand nombre de places de deux et ainsi de suite.

Réclamation:

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

